



URSSAF PACA

Siège social – 20 Avenue Viton, 13009 Marseille

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SÛRETÉ
LOT 4 – CONTRÔLE D'ACCÈS / INTRUSION / VIDÉOSURVEILLANCE / VIDÉOPHONIE / PORTES & PORTAILS

Maître d'ouvrage	URSSAF PACA
Objet du marché	Maintenance préventive et corrective des installations de sûreté
Référence	Lot 4 – Sûreté
Phase	Exploitation – Bâtiment neuf
Date	mai 2026

1. OBJET ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les prestations de maintenance préventive (P2) et corrective courante (P3) des installations de sûreté du siège de l'URSSAF PACA, situé 20 avenue Viton à Marseille (13009).

Il s'inscrit dans le cadre de l'opération de reconstruction en tiroir des bâtiments (référence projet 21019). Les équipements de sûreté ont été réalisés dans le cadre du Lot 4, en phase EXE, par Tech9 Energie.

1.2 Périmètre des installations

Le périmètre couvert par le présent marché comprend l'intégralité des sous-systèmes suivants :

- Contrôle d'accès : lecteurs de badges CASTEL MIFARE DESIRE, portique de contrôle Gunnebo GlasStile S
- Vidéosurveillance : caméras dôme fixe HIKVISION DS-2CD2763G2-IZS, caméras tube HIKVISION DS-2CD2663G2-IZS, caméras dôme motorisée PTZ HIKVISION DS-2SE4C425MWG-E/26(F0), NVR 32 canaux, disques durs 8 To, logiciel de supervision XT Manager
- Alarmes anti-intrusion (EMA) : unité de traitement Castel CN-UTR-xxx, claviers LCD TCL06/TCL11 (Castel), module de transmission 4G CN-XPE-4G, sirènes intérieures Altec Sirynx V3, détecteurs de mouvement TriTech Commercial Series Gen2, contacts magnétiques BECUWE série IM9700
- Portes automatiques : volets roulants motorisés SOPROFEN Chrono One
- Portails et contrôle d'entrée : portiques Gunnebo GlasStile S (vantaux verre trempé 10 mm, motorisation 24 Vcc)

2. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

2.1 Textes réglementaires

- Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
- Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 (LOPPSI 2) – vidéoprotection
- Code de la sécurité intérieure – Articles L.251-1 à L.255-1 (vidéoprotection sur site privé / ERP)
- Délibération CNIL n°2010-369 du 14 octobre 2010 sur les systèmes de vidéoprotection
- Arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection
- Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) – données à caractère personnel
- Code du travail – Art. L.1121-1 (respect de la vie privée des salariés)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié – ERP (issues de secours, contrôle d'accès)

2.2 Normes applicables

Norme	Domaine	Objet
EN 50131	Intrusion	Systèmes d'alarme anti-intrusion et anti-hold-up – Grades 1 à 4
NF A2P	Intrusion	Certification produits anti-intrusion (Type 2 et 3)
NF EN 50132	Vidéosurveillance	Systèmes CCTV pour utilisation en sécurité
EN 62676	Vidéosurveillance	Systèmes de vidéosurveillance pour utilisation en sécurité
NF EN 60839	Contrôle d'accès	Systèmes électroniques de sécurité
EN 50133	Contrôle d'accès	Systèmes de contrôle d'accès pour utilisation en sécurité

Norme	Domaine	Objet
EN 50134	Alarme sociale	Systèmes d'alarme personnelle
NF C15-100	Électricité	Installations électriques à basse tension
ISO 27001	Cybersécurité	Systèmes de management de la sécurité de l'information
EN 13241	Portes/portails	Portes industrielles, commerciales, de garage et portails
EN 12453	Portes motorisées	Utilisation en sécurité des portes motorisées
EN 12604	Portes motorisées	Aspects mécaniques – Exigences

2.3 Certifications des équipements

Équipement	Référence	Marque	Certification
Caméra dôme fixe	DS-2CD2763G2-IZS	HIKVISION	CE-EMC, CE-LVD, IP67, IK10, FCC
Caméra tube	DS-2CD2663G2-IZS	HIKVISION	CE-EMC, CE-LVD, IP67, IK10, FCC
Caméra PTZ	DS-2SE4C425MWG-E	HIKVISION	CE-EMC, IP66, IK10
Sirène intérieure	Sirynx V3	Altec	NF EN 50131-4, NFA2P Type 3 – 3 boucliers
Clavier LCD	TCL06/TCL11	Castel	EN 50131, RS 485
Module 4G	CN-XPE-4G	Castel	IP65, IK08, CE, SIA/CID DC-09
Contact magnétique	IM9700FENF1	BECUWE/Sentrol	NFA2P, IP415
Détecteur volumétrique	Commercial Gen2 TriTech	Bosch	EN 50131-2-4 Grade 2, IP30/IK04
Portique contrôle	GlasStile S	Gunnebo	CE Machines, EN 13241, IP20

3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU TITULAIRE

Dans les 21 jours calendaires suivant la notification du marché, le titulaire remet au maître d'ouvrage un Rapport d'État Initial (REI) des installations de son lot. Ce rapport comprend : l'inventaire contradictoire de l'ensemble des équipements relevant du présent lot (avec repères BIM et références constructeurs), les non-conformités relevées lors de la visite initiale avec leur niveau de criticité (bloquant / majeur / mineur), l'état des carnets d'entretien et des registres existants, les éventuels points bloquants pour l'exécution du Plan de Maintenance Préventive, ainsi qu'une vérification de la cohérence entre la maquette BIM de référence et la réalité terrain. Le REI est remis avant le démarrage effectif des premières visites préventives.

3.1 Qualifications et habilitations

- Qualification APSAD N1 ou équivalente pour la maintenance des systèmes d'alarme anti-intrusion
- Autorisation préfectorale d'exercer une activité de sécurité privée (art. L.612-1 du Code de la sécurité intérieure)
- Certification intégrateur HIKVISION (HikPartner ou équivalent) pour la maintenance des caméras et du NVR
- Agrément Gunnebo Entrance Control pour la maintenance des portiques GlasStile S
- Habilitations électriques du personnel conformes à la publication UTE C18-510
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les activités de sûreté

3.2 Conformité RGPD et vidéoprotection

Le titulaire intervenant sur des systèmes traitant des données à caractère personnel (images de vidéoprotection, logs de contrôle d'accès) est soumis aux obligations suivantes :

- Agir en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD – un accord de sous-traitance sera annexé au marché
- Ne jamais accéder, copier, exporter ou conserver des données personnelles (images, logs, badgeages) à l'extérieur du site sans autorisation écrite du maître d'ouvrage
- Signaler immédiatement au maître d'ouvrage toute violation de données à caractère personnel constatée lors des interventions (art. 33 RGPD)
- Appliquer le principe de minimisation des accès : les techniciens ne disposent que des droits strictement nécessaires à l'intervention
- Respecter les durées de conservation légales des images de vidéoprotection (30 jours maximum sauf réquisition judiciaire)

3.3 Cybersécurité

Les équipements de sûreté sont connectés au réseau informatique de l'URSSAF PACA et/ou à l'Internet. Le titulaire devra :

- Ne jamais modifier la configuration réseau des équipements (adresses IP, VLAN, règles de pare-feu) sans validation préalable du DSI de l'URSSAF PACA
- Signaler immédiatement toute vulnérabilité identifiée sur les équipements (firmware obsolète, port ouvert non justifié, mot de passe par défaut)
- Appliquer les mises à jour de firmware et de logiciel validées par le constructeur et approuvées par le DSI, dans le cadre des visites préventives annuelles
- Utiliser des connexions sécurisées (VPN ou accès physique direct) pour toute opération de télémaintenance
- Consigner dans le rapport d'intervention toute opération ayant un impact sur la configuration réseau ou les droits d'accès

3.4 Personnel

- Présenter une carte professionnelle valide (activité privée de sécurité) à chaque intervention
- Être formé et certifié sur chaque équipement maintenu (HIKVISION, Castel, Gunnebo, Altec, SOPROFEN)
- Disposer des habilitations électriques requises (BR minimum, B2V pour les interventions sur armoires)
- Porter les EPI adaptés lors de chaque intervention (notamment pour les interventions en hauteur sur caméras)

3.5 Documentation

- Remettre un rapport d'intervention dans les 5 jours ouvrés suivant chaque visite préventive
- Établir un rapport annuel de synthèse récapitulant l'état des installations, les interventions réalisées, les non-conformités et les préconisations
- Tenir à jour le registre de sécurité de l'établissement après chaque intervention
- Conserver un exemplaire de chaque rapport d'intervention pendant la durée du marché
- Signaler immédiatement au maître d'ouvrage tout défaut susceptible de compromettre la sûreté des personnes ou des biens

3.6 Intégration à la GTB (Gestion Technique du Bâtiment)

Le bâtiment du siège de l'URSSAF PACA est équipé d'une GTB. Le titulaire devra :

- Vérifier et maintenir la compatibilité des interfaces entre les équipements de sûreté (NVR HIKVISION, supervision XT Manager) et le superviseur GTB (protocoles BACnet/IP, Modbus TCP ou protocole propriétaire selon le contrôleur GTB en place)
- S'assurer que les états et alarmes des équipements de sûreté (intrusion, défaut caméra, défaut portique, ouverture porte) remontent correctement vers la GTB à chaque visite préventive
- Contrôler le bon paramétrage des points GTB après toute intervention sur les équipements de sûreté
- Renseigner le journal d'événements de la GTB lors de chaque intervention (date, nature de l'opération, technicien, état final)
- Signaler immédiatement au gestionnaire GTB tout dysfonctionnement d'un point de remontée d'information
- Fournir, en fin de marché, un dossier de récolement des points GTB liés aux installations de sûreté

3.7 Utilisation de la maquette numérique BIM

Le projet de reconstruction du siège de l'URSSAF PACA a été conçu en BIM. Une maquette numérique de référence au format IFC est mise à disposition du titulaire dès la notification du marché. Le titulaire devra :

- Disposer d'un logiciel de visualisation IFC (BIMvision, Solibri, Autodesk Viewer ou équivalent) et consulter la maquette pour la préparation de chaque intervention
- Localiser précisément les équipements de sûreté via la maquette BIM avant toute intervention
- Mettre à jour les attributs BIM des équipements maintenus (statut, date de dernière maintenance, référence rapport, conformité) selon le protocole BIM du maître d'ouvrage
- Signaler au BIM Manager toute discordance entre la maquette et la réalité terrain
- Fournir les données techniques des équipements remplacés pour mise à jour des objets BIM correspondants
- Déposer les fichiers IFC mis à jour sur la plateforme BIM du maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours après chaque visite annuelle
- Livrer, en fin de marché, une maquette as-maintained consolidée au format IFC avec tableur de synthèse des attributs de maintenance

3.8 Coordination et accès

Le titulaire prendra contact avec le responsable sûreté du site au minimum 48 heures avant chaque visite planifiée. Les interventions correctives urgentes seront déclenchées dans les délais définis à la section 5.

4. MAINTENANCE PRÉVENTIVE – P2

4.1 Principes généraux

La maintenance préventive comprend toutes les opérations programmées visant à maintenir les installations en état de fonctionnement, de sécurité et de conformité réglementaire. Les fréquences sont définies par équipement : trimestrielle, semestrielle ou annuelle, selon le tableau de synthèse de la section 6.

Toutes les interventions préventives feront l'objet d'une coordination préalable avec le responsable sûreté. Les tests qui impliquent une neutralisation temporaire d'un équipement (coupure d'alarme, arrêt caméra) seront planifiés en dehors des heures d'occupation ou avec information préalable de l'occupant.

4.3 Contrôle d'accès

4.3.2 Lecteurs de badges CASTEL MIFARE DESIRE – fréquence annuelle

- Test de lecture d'un badge de référence (Mifare Classic, DESFire)
- Nettoyage de la tête de lecture
- Vérification de la qualité de la communication RS-485 vers la centrale
- Contrôle de la tension d'alimentation et de l'état du voyant
- Vérification de la fixation et de l'absence de tentative de sabotage

4.3.3 Portique de contrôle Gunnebo GlasStile S – fréquence semestrielle et annuelle

Prestations semestrielles (conformément à DOC00000590_A – Section Entretien) :

- Contrôle visuel de l'état mécanique des vantaux (verre trempé 10 mm) : absence de fissure, éclat, déformation
- Vérification du bon fonctionnement du moteur 24 Vcc : ouverture, fermeture, retournement automatique
- Test du mode de sécurité intégrée (vantaux tournant librement en cas de coupure de courant ou urgence)
- Contrôle des cellules de détection TOF + Radar : test de passage autorisé et refusé
- Nettoyage des optiques de détection et des surfaces vitrées
- Vérification du serrage des fixations au sol (vis M12 béton)
- Contrôle du niveau sonore et visuel des alarmes de portique

Prestations annuelles :

- Contrôle et lubrification des parties mécaniques mobiles (platine électronique GSS, mécanisme d'entraînement)
- Mesure de la consommation électrique du moteur (valeur nominale 120 VA)
- Test du protocole tout-en-un AIO (All-In-One)
- Vérification de la compatibilité avec le lecteur de badges intégré au boîtier du portique
- Mise à jour du firmware du contrôleur NEP Lite si disponible
- Vérification du comptage MCBF (objectif 1 million de cycles)

4.4 Vidéosurveillance

4.4.1 Caméras dôme fixe HIKVISION DS-2CD2763G2-IZS – fréquence semestrielle

Localisation : Niveaux (CS2-1 à CS2-10), RDC Bt1, RDC Bt2, toiture – 11 caméras

- Nettoyage de la bulle en polycarbonate et de l'objectif varifocal (2,8-12 mm)
- Test du flux vidéo : résolution 6 MP (3200×1800), H.265/H.264+
- Vérification du fonctionnement de l'IR (portée 40 m, longueur d'onde 850 nm)
- Contrôle du WDR 120 dB et des paramètres d'image (luminosité, contraste, BLC/HLC)
- Test du filtrage infrarouge jour/nuit
- Vérification de l'orientation et du champ de vision (réglage zoom motorisé)
- Contrôle de l'alimentation PoE (IEEE 802.3at, Classe 4, max 15 W)
- Vérification de l'IP67 et de l'IK10 (état de la bulle et du boîtier)

4.4.2 Caméras tube HIKVISION DS-2CD2663G2-IZS – fréquence semestrielle

Localisation : Parking SS2 (CS2-1 à CS2-10) – 6 caméras

- Nettoyage de l'objectif et du capot
- Test du flux vidéo 6 MP (3200×1800) – vérification résolution et débit (32 Kbps à 16 Mbps)
- Vérification de l'illuminateur IR (portée 60 m, 850 nm)
- Contrôle de la détection de croisement de ligne et détection d'intrusion (AcuSense)
- Test de l'alimentation : 12 VDC ou PoE IEEE 802.3at
- Vérification de l'orientation et densité de pixels sur zone cible

4.4.3 Caméras PTZ HIKVISION DS-2SE4C425MWG-E/26(F0) – fréquence semestrielle

Localisation : C02-1, C02-2/3, C02-4, C02-5, CTO-1, CTO-2 – 4 caméras

- Test du zoom optique 25× et zoom numérique 16×
- Vérification des préséglages (presets PTZ) et des patrouilles programmées
- Test des canaux dual : canal balle (3632×1632) + canal PTZ (2560×1440)
- Contrôle de la détection intelligente : comptage régional, capture de visage
- Vérification de l'illuminateur : IR (canal PTZ) et lumière blanche (canal balle)
- Test du PoE+ (12 VDC) et de la consommation
- Nettoyage de la bulle et contrôle de l'IP66/IK10
- Vérification de la stabilisation EIS

4.4.5 NVR 32 canaux – fréquences trimestrielle et annuelle

Prestations trimestrielles :

- Test de l'enregistrement continu et déclenché sur événement
- Test de l'export d'un clip vidéo sur support externe
- Vérification de la supervision : connexion des 32 canaux, alertes actives
- Contrôle de la capacité de stockage disponible (disques 8 To)

Prestations annuelles :

- Contrôle de la performance globale du NVR (CPU, RAM, température)
- Vérification de la configuration RAID ou redondance de stockage
- Contrôle et mise à jour du firmware NVR
- Test de restauration d'un enregistrement archivé

4.4.6 Disques durs 8 To – fréquence annuelle

- Analyse SMART complète de chaque disque dur (état de santé, secteurs défectueux, taux d'erreurs)
- Vérification de la capacité utile et du taux de remplissage
- Corrélation avec les alertes NVR sur les disques
- Préconisation de remplacement si critères SMART dégradés

4.4.7 Logiciel de supervision XT Manager – fréquence annuelle

- Mise à jour vers la dernière version stable validée par le constructeur
- Sauvegarde complète de la configuration (caméras, règles, utilisateurs, alarmes)
- Test de la communication entre XT Manager, le NVR et les caméras
- Vérification des droits d'accès utilisateurs et nettoyage des comptes obsolètes
- Test des scénarios d'alerte : déclenchement, notification, enregistrement

4.5 Alarmes anti-intrusion (EMA)

4.5.1 Claviers LCD TCL06 / TCL11 (Castel) – fréquence annuelle

- Test de chaque touche du clavier (140×135×46 mm, alimentation 11-18 Vdc)
- Vérification de la communication RS-485 avec l'unité de gestion Synchronic
- Test des voyants rouge et vert (pilotage direct et par programmation)
- Contrôle de la mise en marche/arrêt de l'alarme depuis le clavier

4.5.2 Sirènes intérieures Altec Sirynx V3 – fréquence annuelle

- Test de déclenchement sur input 1 (112 dBA) et input 2 (102 dBA)
- Vérification de l'alimentation : 12 Vdc, consommation veille 5 mA
- Contrôle de l'autonomie sur batterie interne (objectif 60 heures)

- Test du SICB (Système Intelligent de Charge de la Batterie)
- Vérification de l'autoprotection à l'ouverture et à l'arrachement
- Contrôle de la sélection de durée d'alarme (3 ou 15 minutes) via les 8 interrupteurs

4.5.3 Détecteurs de mouvement TriTech Commercial Series Gen2 – fréquence semestrielle

- Test de détection réel (zone de couverture 15 m × 15 m)
- Nettoyage de l'optique et de la chambre optique étanche
- Vérification de l'orientation et du réglage (hauteur de montage 2,3 m)
- Test de l'anti-masque (C2DT) et de l'immunité aux fausses alarmes
- Contrôle de la suppression active de la lumière blanche
- Test de l'accéléromètre MEMS : vérification de la détection de sabotage et d'autoprotection
- Contrôle du voyant LED de test (activation/désactivation)
- Vérification de l'immunité aux animaux (< 4,5 kg)

4.5.4 Contacts magnétiques BECUWE série IM9700 – fréquence annuelle

- Test d'ouverture/fermeture : vérification du déclenchement de l'ampoule REED
- Mesure de la résistance de contact (objectif ≤ 150 mOhms)
- Vérification du bon état des joints d'étanchéité (IP415)
- Contrôle de la boucle d'autosurveillance
- Vérification de l'absence d'anomalie sur les bornes de raccordement à vis

4.5.5 Module de transmission 4G CN-XPE-4G (Castel) – fréquence annuelle

- Test de transmission SIA/CID DC-09 via le réseau 4G
- Vérification de la validité et de l'état de la carte SIM (format Micro SIM)
- Contrôle de la communication avec le boîtier XPE-LTE via bus RS-422
- Test de l'émission d'alarme vers le télésurveilleur
- Vérification de l'alimentation (9 à 28 Vdc, IP65, IK08)

4.5.6 Unité de traitement CN-UTR-xxx (Castel) – fréquence annuelle

- Test des 8 entrées et sorties (transistorisées et relayées)
- Vérification du fonctionnement en mode tout-ou-rien et équilibré (résistances 2×1 kΩ)
- Contrôle de l'adressage des cartes et de la communication avec la centrale
- Test des sorties relayées (CN-UTR-2R : 2 sorties relayées supplémentaires)

4.6 Portes automatiques – Volets roulants SOPROFEN Chrono One

Prestations annuelles

- Contrôle visuel du tablier aluminium (lames LA37/50) : absence de déformation, corrosion, décrochement
- Test du cycle d'ouverture/fermeture motorisé (automatisme radio solaire M-SOFT² ou moteur électrique)
- Vérification du bon fonctionnement du joint d'étanchéité de la première lame et des joues
- Contrôle de la technologie Good Night (occultation complète)
- Test des limiteurs de course (positions haute et basse)
- Vérification du frein moteur et de la sécurité anti-chute
- Contrôle du coffre et des coulisses ALU/PVC : absence de jeu, fixation correcte
- Vérification de la résistance anti-corrosion (protection bord de mer pour tablier LA37/50 Gris 7016)
- Lubrification des pièces mécaniques selon préconisations SOPROFEN
- Contrôle et remplacement si nécessaire des joints brosse

5. MAINTENANCE CORRECTIVE – P3

5.1 Définition

La maintenance corrective courante (P3) comprend toutes les interventions de dépannage et de remise en état consécutives à une défaillance ou à un défaut constaté, y compris le remplacement des composants défectueux de faible valeur unitaire (< 500 € HT) tels que définis ci-après.

5.2 Délais d'intervention

Niveau	Situation	Délai
Urgence critique	Perte totale du contrôle d'accès ou intrusion détectée sans alerte	4 heures (24h/24, 7j/7)
Urgence haute	Perte d'un portique GlasStile S ou d'un secteur d'accès – porte automatique bloquée	8 heures ouvrées
Urgence haute	Perte du NVR ou de plus de 20 % des caméras	8 heures ouvrées
Standard	Défaut sur une caméra isolée, un lecteur de badge, un détecteur ou un contact magnétique	48 heures ouvrées
Standard	Défaut logiciel XT Manager ou module 4G	48 heures ouvrées
Planifié	Remplacement d'un composant usé identifié lors d'une visite préventive	10 jours ouvrés

5.3 Prestations incluses dans la corrective courante

- Diagnostic de panne et localisation de la défaillance
- Remplacement des caméras HIKVISION défectueuses (tout modèle) – fourniture et pose
- Remplacement des détecteurs de mouvement TriTech défectueux
- Remplacement des contacts magnétiques BECUWE IM9700 défectueux
- Remplacement des claviers TCL06/TCL11 défectueux
- Remplacement des lecteurs de badges CASTEL MIFARE DESIRE défectueux
- Remplacement des modules de transmission CN-XPE-4G défectueux (hors carte SIM)
- Remplacement des disques durs 8 To du NVR défectueux
- Remplacement des batteries des sirènes Altec Sirynx V3
- Dépannage et reconfiguration des volets SOPROFEN Chrono One (hors remplacement du moteur complet)
- Réarmement, reconfiguration et remise en service après intervention
- Mise à jour du registre de sécurité et transmission d'un rapport d'intervention

5.4 Prestations exclues de la corrective courante (P4)

- Remplacement complet du NVR 32 canaux
- Remplacement complet d'un portique Gunnebo GlasStile S
- Remplacement des moteurs de volets roulants SOPROFEN
- Travaux de câblage structuré importants consécutifs à des dégradations extérieures
- Modifications de l'installation initiale ou extension du périmètre

5.5 Gestion des pièces de rechange

Le titulaire s'engage à maintenir en stock ou à garantir un délai d'approvisionnement compatible avec les délais d'intervention ci-dessus pour :

- Caméras HIKVISION : DS-2CD2763G2-IZS, DS-2CD2663G2-IZS, DS-2SE4C425MWG-E
- Lecteurs de badges CASTEL MIFARE DESIRE
- Détecteurs TriTech Commercial Series Gen2
- Contacts magnétiques BECUWE IM9700FENF1
- Disques durs 8 To compatibles NVR
- Batteries de rechange pour sirènes Altec Sirynx V3
- Pièces de rechange Gunnebo GlasStile S (liste recommandée selon DOC00000590_A – Section pièces de rechange)

6. PLANIFICATION DES VISITES

6.1 Programme annuel

Dans les 30 jours suivant la notification du marché, le titulaire soumettra au maître d'ouvrage un programme annuel prévisionnel de maintenance, validé par le responsable sûreté du site.

6.2 Tableau de synthèse des fréquences

Équipement	Référence / Marque	Fréquence	Période recommandée
NVR 32 canaux	HIKVISION	Trimestrielle + annuelle	T1-4 / T1
Caméras bullet/dôme/PTZ	HIKVISION	Semestrielle	T1 + T3
Détecteurs de mouvement	TriTech Gen2	Semestrielle	T1 + T3
Portique Gunnebo	GlasStile S	Semestrielle + annuelle	T1 + T3 (semest.) / T1 (annuel)
Lecteur de badges	CASTEL MIFARE DESIRE	Annuelle	T1
Claviers intrusion	TCL06 / TCL11 – Castel	Annuelle	T1
Sirènes intérieures	Altec Sirynx V3	Annuelle	T1
Contacts magnétiques	BECUWE IM9700	Annuelle	T1
Module transmission 4G	CN-XPE-4G – Castel	Annuelle	T1
Unité traitement	CN-UTR-xxx – Castel	Annuelle	T1
Disques durs 8 To	NVR	Annuelle	T2
Logiciel supervision	XT Manager	Annuelle	T2
Volets roulants	SOPROFEN Chrono One	Annuelle	T2

7. RAPPORTS ET DOCUMENTATION

7.1 Rapport d'intervention

À l'issue de chaque visite préventive ou intervention corrective, le titulaire remettra un rapport comprenant :

- Identification de l'intervention (date, heure, technicien, référence marché)
- Description des équipements vérifiés ou dépannés, avec référence à la maquette BIM
- Résultats des tests et mesures effectués
- Anomalies constatées et actions correctives réalisées ou à planifier
- Impact éventuel sur la GTB (points modifiés, remontées vérifiées)
- Signature du technicien et du représentant du maître d'ouvrage

7.2 Rapport annuel de synthèse

Chaque année, dans les 30 jours suivant la dernière visite annuelle, le titulaire établira un rapport incluant :

- Bilan des interventions préventives et correctives de l'année
- État général des installations par sous-système (conformité, usure, obsolescence)
- Tableau de suivi des non-conformités et actions menées
- Analyse des historiques d'alarmes et de défauts issus de la GTB
- Recommandations pour l'année suivante (renouvellements, mises à niveau, évolutions réglementaires)
- Mise à jour du carnet de vie de l'installation

7.3 Registre de sécurité et conformité RGPD

Le titulaire émargera le registre de sécurité de l'établissement après chaque intervention. Il consignera séparément les opérations ayant conduit à un accès aux données à caractère personnel (images, logs), conformément aux obligations RGPD définies à la section 3.2.

8. CONDITIONS D'EXÉCUTION

8.1 Sécurité sur site

Le titulaire est seul responsable de la sécurité de ses agents. Il appliquera les procédures de consignation électrique conformément à la publication UTE C18-510. Toute mise hors service temporaire d'un équipement de sûreté sera signalée au responsable sûreté et consignée. Des mesures compensatoires (rondes de sécurité renforcées, report de surveillance) pourront être exigées.

8.2 Continuité de service

Les interventions qui nécessitent la mise hors service d'un accès ou d'une zone de surveillance devront être autorisées par écrit par le maître d'ouvrage. La durée de mise hors service sera réduite au minimum. Le titulaire proposera des solutions de substitution temporaire si la mise hors service dépasse 4 heures.

8.3 Gestion des déchets

Le titulaire prendra en charge l'évacuation des équipements remplacés, conformément à la réglementation DEEE. Il fournira les bordereaux de suivi des déchets dangereux (batteries, cartes électroniques). Pour les équipements contenant des données (disques durs, cartes mémoire), une procédure d'effacement certifié sera appliquée avant toute évacuation, conformément au RGPD.

8.4 Accès et badge

Le titulaire communiquera la liste nominative de ses techniciens habilités au maître d'ouvrage avant le début du marché et à chaque modification. Chaque technicien recevra un badge nominatif à durée limitée.

9. ANNEXES

Annexe 1 – Inventaire des équipements installés

Désignation	Référence	Marque	Localisation	Certif.
Caméra dôme fixe (×11)	DS-2CD2763G2-IZS	HIKVISION	Niveaux, RDC Bt1&2, Toiture	CE, IP67, IK10
Caméra tube (×6)	DS-2CD2663G2-IZS	HIKVISION	Parking SS2	CE, IP67, IK10
Caméra PTZ (×4)	DS-2SE4C425MWG-E	HIKVISION	Parking, Toiture	CE, IP66, IK10
NVR 32 canaux	–	HIKVISION	Local technique sûreté	–
Logiciel supervision	XT Manager	–	Poste opérateur	–
Lecteur de badges	MIFARE DESIRE	Castel	Points d'accès contrôlés	–
Portique contrôle d'entrée	GlasStile S	Gunnebo	Hall d'accueil	CE Machines
Clavier alarme	TCL06 / TCL11	Castel	Entrées protégées	EN 50131
Sirène intérieure	Sirynx V3	Altec	Zones protégées	NFA2P Type 3
Détecteur volumétrique	Commercial Gen2 TriTech	Bosch	Zones protégées	EN 50131 Gr2
Contact magnétique	IM9700FENF1	BECUWE/Sentrol	Portes et fenêtres protégées	NFA2P
Module transmission 4G	CN-XPE-4G	Castel	Local technique sûreté	IP65, IK08
Unité de traitement	CN-UTR-xxx	Castel	Local technique sûreté	CE
Volet roulant motorisé	Chrono One LA37/50	SOPROFEN	Façades	CSTB 6/16-2339_V2

Annexe 2 – Références normatives complémentaires

- EN 50131-1 : Systèmes d'alarme anti-intrusion – Exigences générales
- EN 50131-2-4 : Détecteurs de mouvement passifs à infrarouge – Grade 2
- EN 50131-5-3 : Résistance aux tentatives de sabotage

- EN 62676-4 : Critères DORI (Detect, Observe, Recognize, Identify)
- ISO/IEC 27001:2022 : Sécurité de l'information – Systèmes de management
- ANSSI – Guide de la cybersécurité des systèmes de contrôle d'accès et de vidéosurveillance
- Recommandation CNIL – Vidéoprotection sur le lieu de travail (délibération 2010-369)
- NF X50-010 : Maintenance – Terminologie